



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE  
DE VAUCLUSE

Division  
de la scolarité

Référence  
2013

Dossier suivi par  
Yannick MONTI

Téléphone  
04 90 27 76 94

Fax  
04 90 27 76 79

Mél.  
yannick.monti  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon Cedex



Avignon, le 12 février 2013

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs  
Ecoles publiques et privées

s/c de  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale chargés de circonscription

Madame la conseillère technique  
du service social en faveur des élèves  
(pour information)

**Objet :** Abrogation de la loi du 28 septembre 2010 dite loi CIOTTI.

**Réf. :** Loi n°2013-108 du 31 janvier 2013 tendant à abroger la loi n°2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire.

Je vous prie de trouver ci-joint le nouveau modèle de 1<sup>er</sup> avertissement à adresser aux familles d'élèves absentéistes, suite à l'abrogation de loi n°2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme.

Signé par

Bernard LELOUCH

**P.J :** Modèle d'avertissement à adresser à la famille

# DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Le Directeur, la Directrice de l'école

.....  
.....  
.....  
.....

à

M.....  
.....  
.....  
.....

Année Scolaire  
2012-2013

## 1<sup>ER</sup> AVERTISSEMENT pour ABSENTEISME

Madame, Monsieur,

Je constate que votre enfant.....

scolarisé(e) en classe de ..... a été porté(e) absent(e) :

sans justificatifs ou  sans motif légitime,

au cours de la période suivante:

.....

soit.....demi-journées d'absences injustifiées.

Je vous rappelle que votre enfant **est soumis à une obligation de scolarité et qu'il doit fréquenter la classe de façon assidue. Je vous demande de bien vouloir justifier les absences ci-dessus et veiller à sa présence régulière en classe.**

En cas de non coopération de votre part et/ou si l'assiduité scolaire de votre enfant ne peut être rétablie, **le Directeur Académique en sera informé et saisira le Procureur de la République**, qui pourra prendre à votre encontre, les sanctions pénales prévues par la loi (amende de 750 euros – contravention de 4<sup>ème</sup> classe – en application de l'article R 624-7 du code pénal).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à ..... le.....

Le Directeur ou la Directrice